

Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 24 avril 2013 à 18 heures 30 -
Sausheim

Sur convocation du 18 avril 2013 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 24 avril 2013 à 18 heures 30, en mairie de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

Messieurs Bernard **RAPP**, Gérard **THUET**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Madame Catherine **MATHIEU-BECHT** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Olivier **BECHT** à Monsieur Richard **PISZEWSKI**
Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG** à Monsieur Gérard **LAMY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Monsieur Hubert **MUSIL**, directeur général des services de Sausheim
- Deux représentants de la presse locale (L'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 mars 2013
2. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
3. Acquisition d'un local destiné à accueillir l'atelier de mécanique du syndicat – autorisation de signer le contrat de prêt
4. Transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité – adhésion au groupement de commande mis en place par le centre de gestion du Haut-Rhin
5. Battenheim – rénovation de l'école maternelle – attribution des marchés de travaux
6. Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – attribution d'un marché de travaux
7. Sausheim – réhabilitation des locaux de l'A.C.L – attribution du marché de fouilles archéologiques préventives
8. Sausheim – aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés par extension de l'E.H.P.A.D. du Quatelbach – approbation du principe – autorisation d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre
9. Baldersheim – aménagement des abords de l'église et de la future résidence pour personnes âgées – approbation du principe - lancement de la consultation pour les études de faisabilité
10. Baldersheim – réaménagement des rues du Moulin et de l'Union – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom
11. Baldersheim – réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et du parking de la salle polyvalente – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
12. Dietwiller – programme de voirie 2013 – attribution du marché de travaux
13. Rixheim – réaménagement de la rue du Cerf et de l'impasse de la Chapelle – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
14. Rixheim – réaménagement de la rue de Battenheim et de l'impasse de la Rotonde – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
15. Rixheim – réaménagement des rues de Kembs et de Niffer – participation à la mise en souterrain du réseau Numéricâble
16. Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation de tarifs complémentaires pour l'accueil de loisirs et de séjours – été 2013
17. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse, les services de la commune de Sausheim et ceux du syndicat, puis remercie M. Daniel BUX, maire de Sausheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, M. le président informe l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article 133 du code des marchés publics, de tous les marchés de travaux et marchés de service conclus en 2012 par le syndicat de communes de l'Ile Napoléon.

Une liste de ces marchés est distribuée à chaque membre du comité syndical. Cette liste a été publiée, dans son intégralité, sur la plate-forme de dématérialisation (www.achatpublic.com).

Monsieur le président passe ensuite à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 mars 2013

Le procès-verbal du comité syndical du 20 mars 2013 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal du comité syndical du 20 mars 2013.

Point n° 2 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Par courrier du 13 mars 2013, le comptable public a transmis au syndicat un état de produits irrécouvrables au nom de deux redevables, portant sur :

- Une créance de 50,00 € (n° 956800533), inférieure au seuil des poursuites et au seuil départemental de saisie-vente ;
- Une créance de 24,80 € (n° 955573833), répondant aux mêmes critères.

Ces créances concernent des prestations extrascolaires servies en 2008 et 2010. Il y aurait lieu de les admettre en non-valeur.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'admettre en non-valeur les deux créances n° 955573833 et 956800533 ci-dessus détaillées.

Point n° 3 : Acquisition d'un local destiné à accueillir l'atelier de mécanique du syndicat – autorisation de signer le contrat de prêt

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical avait entériné l'acquisition d'un local sis rue Alcide de Gaspéri à Sausheim, destiné à installer l'atelier de mécanique du syndicat, lequel est actuellement hébergé au centre technique municipal de Baldersheim.

Le financement de cette acquisition reposant sur un emprunt de 192 000,00 € remboursable sur 15 ans, les établissements bancaires du secteur ont été consultés afin d'obtenir plusieurs offres de prêt.

Au regard des réponses enregistrées, il est proposé au comité syndical de contractualiser avec la Caisse d'Épargne, aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux : 3,49 % fixe
- Amortissement : trimestriel
- Montant de chaque échéance : 4 123,98 €
- Mobilisation : à convenir
- Commission, frais : 0,15 %, soit 288,00 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Décide de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt de 192 000,00 €, aux conditions visées ci-dessus, pour l'acquisition du local de la zone Espale destiné à accueillir l'atelier de mécanique ;*
- *Autorise M. le président à signer le contrat de prêt, ainsi que tout document y afférent.*

Point n° 4 : Transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité – adhésion au groupement de commande mis en place par le centre de gestion du Haut-Rhin

La recherche de simplification des procédures et des processus de traitement, tout comme celle de diminution des coûts de gestion, ainsi que la facilitation des échanges d'informations avec l'ensemble des services de l'Etat (trésorerie, sous-préfecture, préfecture) vont entraîner, à plus ou moins brève échéance, la dématérialisation complète de l'ensemble des actes réglementaires et budgétaires produits par les collectivités locales.

Cette tendance a conduit les services du centre de gestion du Haut-Rhin à mener une réflexion globale et à proposer la création d'un groupement de commande pour la sélection d'un prestataire qui aura pour mission de mettre en œuvre, au sein de chaque collectivité adhérente, la dématérialisation des différents documents administratifs :

- Actes réglementaires ;
- Actes budgétaires ;
- Protocole d'échange standard version 2 (Hélios) ;
- Certification électronique ;
- Parapheur électronique.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente sera celle du centre de gestion. C'est également le centre de gestion qui signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Afin de profiter de cette opportunité, M. le président propose au comité syndical d'adhérer à ce groupement de commande, pour l'ensemble des prestations ci-dessus énoncées, et de signer la convention y afférente.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 ;

Vu la délibération du 18 mars 2013 du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin ;

Considérant l'intérêt de procéder à la dématérialisation des flux entre les services de l'Etat et le syndicat de communes de l'Île Napoléon ;

Considérant la proposition de M. le président, visant à s'engager dans la dématérialisation de la transmission :

- des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;
- des documents budgétaires.

Considérant qu'il est opportun de pouvoir transmettre également par voie dématérialisée les documents et pièces comptables aux services de la trésorerie et de recourir au parapheur électronique ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer le bulletin/certificat d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commande dont les dispositions sont les suivantes :**
 - o **Le centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ;**
 - o **En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente est celle du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin ;**
 - o **Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin/certificat d'adhésion.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget à travers une décision modificative ;**

- Autorise M. le président à signer le contrat d'adhésion aux services de télétransmission tels que précisés ci-dessus avec le tiers de télétransmission issu de la consultation ;
- Autorise M. le président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Haut-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;
- Autorise M. le président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission dans le cadre des actes transmis aux services de la direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- Autorise M. le président à signer le contrat de souscription entre le syndicat et le prestataire de service de certificat électronique issu de la consultation ;
- Autorise M. le président à signer électroniquement les actes télétransmis au contrôle de légalité ;
- Autorise M. le président à signer à signer électroniquement les actes télétransmis dans le cadre des relations avec les services de la DGFIP ;
- Autorise M. le président à prendre et à signer tout acte y afférent.

Point n° 5 : Battenheim – rénovation de l'école maternelle – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 13 février 2013, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de rénovation de l'école maternelle à Battenheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 5 mars 2013, fixant la date limite de remise des offres au 28 mars 2013 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 2 et 8 avril 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Gros-œuvre	Zenna à Wintzenheim	5 498,20 €
2	Isolation intérieure	Stepec à Wittelsheim	11 597,50 €
3	Isolation extérieure	Rauschmaier à Colmar	36 839,15 €
4	Menuiserie PVC	Kleinhenny Raymond à Illzach	9 495,00 €
5	Serrurerie	Kleinhenny Raymond à Illzach	11 374,00 €
		Option plus-value pour main courante laquée	1 371,00 €
6	Menuiserie aluminium	Kleinhenny Raymond à Illzach	15 402,00 €
Montant total HT des marchés attribués (option comprise)			91 576,85 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-11204 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;
- Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.

Point n° 6 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – attribution d'un marché de travaux

Par délibération du 13 février 2013, le comité syndical déclarait sans suite « au motif d'intérêt général » le marché relatif au lot n° 8 – cloisons/doublages attribué à l'entreprise Gurel Ahmet (SàRL) de Bischwiller, dans le cadre de l'opération de construction du complexe sportif de Rixheim Ile Napoléon.

Monsieur le président avait, lors de cette même séance, été autorisé à engager pour ce lot une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 28 février 2013, fixant la date limite de remise des offres au 25 mars 2013 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 2 et 8 avril 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot n° 8 – cloisons/doublages

Entreprise Somah de Richwiller pour un montant de 112 202,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 2314-41004 du budget primitif 2013.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.

Point n° 7 : Sausheim – réhabilitation des locaux de l'A.C.L. – attribution du marché de fouilles archéologiques préventives

Par délibération du 13 février 2013, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de fouilles archéologiques préventives, prescrites par la D.R.A.C. dans le cadre de la réhabilitation des locaux de l'association culture et loisirs à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 27 février 2013, fixant la date limite de remise des offres au 25 mars 2013 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 2 et 8 avril 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot unique

Pôle archéologique interdépartemental rhénan (Sélestat) pour un montant de 40 928,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 2314-31003 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.

Point n° 8 : Sausheim – aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés par extension de l'E.H.P.A.D. du Quatelbach – approbation du principe – autorisation d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre

L'opération de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (P.A.S.A.) est inscrite au programme de travaux que le syndicat conduit pour le compte de la commune de Sausheim.

Les travaux consistent à construire un nouveau bâtiment, d'une surface totale d'environ 200 m², dans le prolongement d'une aile de l'E.H.P.A.D. du Quatelbach.

A ce stade de la réflexion, les services techniques du S.C.I.N. ont estimé le coût des travaux à 500 000,00 € HT.

Il y a lieu maintenant d'engager une consultation selon la procédure adaptée, pour désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Des crédits sont inscrits à l'article 2031-31301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le principe de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (P.A.S.A.) à Sausheim ;
- Approuve l'estimation établie par les services techniques, qui s'élève à 500 000,00 € HT ;
- Charge M. le président de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée.

Point n° 9 : Baldersheim – aménagement des abords de l'église et de la future résidence pour personnes âgées – approbation du principe - lancement de la consultation pour les études de faisabilité

L'opération d'aménagement des abords de l'église et de la future résidence pour personnes âgées de Baldersheim a été retenue au titre des travaux de voirie pour l'année 2013.

Le projet consiste pour l'essentiel à :

- La redéfinition des zones de stationnement, des cheminements piétonniers et des espaces verts ;
- La création d'un parvis au droit de l'entrée de l'église ;
- L'aménagement paysager qualitatif de l'ensemble de la zone.

Afin de définir les grandes orientations du projet, M. le président propose d'engager, selon la procédure adaptée, une consultation permettant de choisir le prestataire chargé de l'étude de faisabilité.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2031 du budget primitif 2013.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le projet d'aménagement des abords de l'église et de la future résidence pour personnes âgées de Baldersheim ;
- Charge M. le président de lancer la consultation relative à l'étude de faisabilité, par voie de procédure adaptée.

Point n° 10 : Baldersheim – réaménagement des rues du Moulin et de l'Union – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement des rues du Moulin et de l'Union à Baldersheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 11 490,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui sera conclu avec une entreprise de travaux publics, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations de l'opérateur sont inscrits à l'article 20421-21207 du budget primitif 2013.

Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement des rues du Moulin et de l'Union à Baldersheim, aux conditions ci-dessus définies ;
- Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

Point n° 11 : Baldersheim – réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et du parking de la salle polyvalente – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et du parking de la salle polyvalente à Baldersheim est inscrite au programme des travaux de voirie 2013.

Le projet porte sur un réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 200 mètres pour la rue de Bourgogne, d'environ 100 mètres pour la rue de Lorraine et d'une surface d'environ 2 000 m² pour le parking.

L'opération comprend :

- Les terrassements généraux et la reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures franchissables granit type A2 et caniveau formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- L'aménagement des espaces verts ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 550 000,00 € HT (657 800,00 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-21201 du budget 2013.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve, au stade A.P.D., l'estimation des travaux de réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et du parking de la salle polyvalente à Baldersheim, chiffrée à 550 000,00 € HT ;
- Charge M. le président de lancer la consultation selon la procédure adaptée et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution de subventions.

Point n° 12 : Dietwiller – programme de voirie 2013 – attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 13 février 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour réaliser divers travaux de voirie à Dietwiller.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 8 avril 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot unique – voirie :

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 48 918,50 € HT (58 506,53 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ces travaux sont inscrits à l'article 2317-61301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.

Point n° 13 : Rixheim – réaménagement de la rue du Cerf et de l'impasse de la Chapelle – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue du Cerf et de l'impasse de la Chapelle à Rixheim est inscrite au programme des travaux de voirie 2013.

Le projet porte sur le réaménagement des voiries sur une longueur d'environ 200 mètres pour la rue du Cerf et d'environ 100 mètres pour l'impasse de la Chapelle. Il comporte :

- Les terrassements généraux et la reprise de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures béton franchissables type AC2 à revêtement granité pour l'une et d'une double file de pavés granit pour l'autre ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 260 000,00 € HT (310 960,00 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-41202 du budget 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve, au stade A.P.D., l'estimation des travaux de réaménagement de la rue du Cerf et de l'impasse de la Chapelle à Rixheim, chiffrée à 260 000,00 € HT ;*
- *Charge M. le président de lancer la consultation selon la procédure adaptée et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution de subventions.*

Point n° 14 : Rixheim – réaménagement de la rue de Battenheim et de l'impasse de la Rotonde – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue de Battenheim et impasse de la Rotonde à Rixheim est inscrite au programme des travaux de voirie 2013.

Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 250 mètres pour la rue et d'environ 100 mètres pour l'impasse. Il comporte :

- Les terrassements généraux et la reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures béton à revêtement granité type T2 et d'un pavé béton 16/24/14 formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 325 000,00 € HT (388 700,00 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-41301 du budget 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve, au stade A.P.D., l'estimation des travaux de réaménagement de la rue de Battenheim et impasse de la Rotonde à Rixheim, chiffrée à 325 000,00 € HT ;*
- *Charge M. le président de lancer la consultation selon la procédure adaptée et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution de subventions.*

Point n° 15 : Rixheim – réaménagement des rues de Kembs et de Niffer – participation à la mise en souterrain du réseau Numéricâble

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement des rues de Kembs et de Niffer à Rixheim.

Les services de Numéricâble ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 4 304,14 € HT (5 147,75 € TTC) pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui sera conclu avec une entreprise de travaux publics, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations de l'opérateur sont inscrits à l'article 20421-41208 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau Numéricâble dans le cadre des travaux de réaménagement des rues de Kembs et de Niffer à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;*

- Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

Point n° 16 : Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation de tarifs complémentaires pour l'accueil de loisirs et de séjours – été 2013

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer, tels que détaillés dans le document en annexe, les tarifs des activités qui seront proposées par l'association Les Copains d'Abord au cours de la période estivale 2013.

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3 (T1 à T3), en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui trouve à s'appliquer.

Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Jean-Pierre BARI ne prend pas part au vote), approuve les tarifs proposés.

Point n° 17 : Divers

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 29 mai 2013 à 18 heures 30, en mairie de Baldersheim. Cette réunion plénière sera précédée d'un bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Sausheim, le 24 avril 2013.

Acquisition local zone Espale

Propositions d'emprunt (15 ans - taux fixe)

Etablissement	Montant	Taux	Annuité
Crédit Mutuel	192 000,00 €	4,05%	17 142,00 €
Caisse d'Epargne	192 000,00 €	3,49%	16 495,92 €
Crédit Agricole	192 000,00 €	3,71%	16 748,00 €

Remboursement

Répartition :	Baldersheim	11,43%	1 885,48 €
	Battenheim	8,57%	1 413,70 €
	Dietwiller	8,57%	1 413,70 €
	Habsheim	14,29%	2 357,27 €
	Rixheim	28,57%	4 712,88 €
	Sausheim	28,57%	4 712,88 €
		<hr/>	
		100,00%	16 495,92 €

TARIFS ETE 2013

Séjour équestre à Brinckheim

Du lundi 08 au vendredi 12 juillet

Cinq jours en pension complète avec votre animal favori dans une jolie ferme équestre à Brinckheim, petit village situé au sud de l'Alsace aux portes de la Suisse et de l'Allemagne, au cœur du Sundgau. Hébergement en pension complète à la ferme équestre.

Tarifs :

T1 : 225 € T2 : 260 € T3 : 295 € Extérieur : 335 €

Age : 7-14 ans.

Séjour nature à Muttersholtz

Du lundi 15 au vendredi 19 juillet

Sport, nature et découvertes insolites. Sortie VTT, canoé sur le Ried, découvertes de plantes comestibles...

Hébergement à la maison de la nature.

Tarifs : T1 : 235 € T2 : 250 € T3 : 270 € Extérieur : 335 €

Age : 8-13 ans

Stage les copains créateurs

Du lundi 15 au vendredi 19 juillet

Allons dans la nature chercher de quoi faire un arrangement floral, initiation au home déco, peinture à l'huile, créations de bijoux, objets en mosaïques, origami et macramé.

Repas tiré du sac.

Tarifs : T1 : 60 € T2 : 70 € T3 : 80 € Extérieur : 90 €

Age : 10-15 ans.

Stage les copains sportif

Du lundi 15 au vendredi 19 juillet

Initiation au tir à la carabine, trampoline, rugby, balade à vélo, initiation au roller, tournoi de handball, piscine, bowling et mini-golf. Accueil de 8h à 17h à l'école élémentaire du sud.

Repas tiré du sac.

Tarifs : T1 : 60 € T2 : 70 € T3 : 80 € Extérieur : 90 €

Age : 8-12 ans.

Stage les copains à cheval à Rouffach

Du mardi 16 au vendredi 19 juillet

Au moulin de Sundheim, chaque enfant pourra se perfectionner ou apprendre les bases de l'équitation. Selon sa taille et son niveau, chacun évoluera sur poneys ou chevaux.

Départ chaque matin de Sausheim et Rixheim, retour en fin d'après-midi. Repas tiré du sac.

Tarifs : T1 : 120 € T2 : 140 € T3 : 160 € Extérieur : 180 €

Age : 8-12 ans et 13-18 ans.

Copains européens : séjour linguistique

Du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet

Activités avec le « Naturschutzzentrum Südschwarzwald ». Activités « vivre dans les bois », randonnées pédestres, landart, baignade au centre nautique aux innombrables toboggans, Steinwasenpark, et préparation de la fête d'été du 26 juillet 2013.

Hébergement en auberge de jeunesse avec piscine.

Tarifs : T1 : 220 € T2 : 240 € T3 : 260 € Extérieur : 290 €

Age : 7-12 ans.

Séjour sportif à Kruth

Du lundi 29 juillet au vendredi 02 août

Séjour sportif en camping : parcours aventure, VTT, luge d'été, salto-trampoline, baignade, pédalo, via ferrata, beach-volley...

Hébergement au camping de Kruth.

Ce séjour demandera un investissement citoyen de la part des adolescents pour bénéficier du tarif préférentiel.

Tarifs : 50 € avec investissement personnel (Haut-Rhin propre et 3 mercredi de lavage de voiture)

T1 : 90 € T2 : 150 € T3 : 170 € Extérieur : 195 €

Age : 12-18 ans.

Stage Copains Champions

Du lundi 29 juillet au vendredi 02 août

Une semaine sportive pleine de sensations fortes. Course d'orientation, Canoé-Kayak, sur le ried, sports collectifs.

Tarifs : T1 : 90 € T2 : 100 € T3 : 110 € Extérieur : 120 €

Age : 8 -12 ans.

Mini-Séjour dans les Vosges

Du lundi 05 au vendredi 09 août

Hébergement en auberge de jeunesse et de nombreuses activités : bowling, piscine, luge d'été, accrobranche, randonnée, balade au bord des lacs vosgiens, veillées.

Tarifs : T1 : 250 € T2 : 260 € T3 : 270 € Extérieur : 290 €

Age : 6-12 ans.

Séjour sportif à Annecy

Du lundi 05 au vendredi 09 août

Séjour sportif au centre de vacances « Les Alérions » à Talloires. Escalade, canyoning, wakeboard, ski nautique, randonnées. Découverte du milieu montagnard, Via Ferrata et découverte de la magnifique ville d'Annecy et de son lac.

Tarifs : T1 : 350 € T2 : 390 € T3 : 450 € Extérieur : 470 €

Age : 12-18 ans.

Séjour sur le territoire des grands lac

Du dimanche 11 au samedi 17 août

Une semaine en camping en Bourgogne au bord du lac des Settons au cœur de la région des grands lacs.

Des activités nautiques au choix tous les jours : catamaran, planche à voile, kayak, fun boat, stand up paddle en alternance avec des sorties ludiques et pédagogiques. Sport, culture et détente le tout dans un cadre exceptionnel.

Tarifs : T1 : 260 € T2 : 290 € T3 : 320 € Extérieur : 380 €

Age : 8-12 ans.

Culture et confiture

Du lundi 19 au vendredi 23 août

Quand la cuisine rencontre l'art avec visite de la Kunsthalle, cueillette de fruits à la Pommeraie de Sigolsheim, musée des Beaux-Arts, cours de cuisine selon le thème culturel abordé, sculpture sur légumes, vernissage visuel et gourmand.

Deux passions à partager : la culture et la cuisine.

Tarifs : T1 : 75 € T2 : 85 € T3 : 95 € Extérieur : 135 €

Age : 7-14 ans

Séjour itinérant : le tour du Mont-Blanc

Du vendredi 23 au vendredi 30 août.

Séjour itinérant et sportif, assistance matérielle d'étape en étape, nuits en camping ou refuge, portage minimal. Baignade, initiation à l'escalade.

Encadrement dirigé par un guide de haute-montagne. Sites exceptionnels et inoubliables. Col de Balme, Champex, Mont Dolent, Courmayeur, Beaufortin, Contamines, Bionnassay, Chamonix...

Tarifs : T1 : 375 € T2 : 405 € T3 : 445 € Extérieur : 495 €

Age : 11-18 ans.

Stage les copains au Far West

Du lundi 26 au vendredi 30 août

Nuitée en roulotte et deux jours à Europa-Park, tir à l'arc, tir à la carabine, grand jeu, activités manuelles et trampoline.

Accueil de 8h à 17h à l'école élémentaire du sud.

Repas tiré du sac.

Tarifs : T1 : 120 € T2 : 130 € T3 : 155 € Extérieur : 175 €

Age : 7-14 ans.

Stage BAFA, formation générale

Du samedi 24 au samedi 31 août

Une formation pour les futurs animateurs.

Formation générale du BAFA.

Dans les locaux des Copains d'Abord de Baldersheim.

Tarifs : 250 € pour les habitants du SCIN

295 € pour les extérieurs

Age : à partir de 17 ans révolu le premier jour de stage.

Organisation les Copains d'Abord en partenariat avec l'AROEVEN.